

GARDIENNAGE CP 317: HEURES CONTRACTUELLES 2019

- Le travailleur doit recevoir son planning initial entre le 22 et le 25 du mois précédent.
- Le planning de base mensuel correspond en principe au nombre d'heures contractuelles. En raison des besoins opérationnels, le planning peut varier entre le nombre d'heures contractuelles moins 15 et 175 heures.
- Les prestations au-delà de 175 heures ne peuvent se faire que sur base volontaire.
- Le travailleur qui, sur la base de ses heures contractuelles, dispose d'un planning incomplet, est tenu de répondre au rappel pour une prestation après plus de 48 heures.

Vous pouvez trouver les heures contractuelles pour 2019 ci-dessous:

régime 6 jours/semaine	Nombre de jours	Nombre d'heures	régime 5 jours/semaine	Nombre de jours	Nombre d'heures
janvier	26	160h25	janvier	22	162h48
février	24	148h05	février	20	148h00
mars	26	160h25	mars	21	155h24
avril	25	154h15	avril	21	155h24
mai	25	154h15	mai	21	155h24
juin	24	148h05	juin	19	140h36
juillet	26	160h25	juillet	22	162h48
août	26	160h25	août	21	155h24
septembre	25	154h15	septembre	21	155h24
octobre	27	166h36	octobre	23	170h12
novembre	24	148h05	novembre	19	140h36
décembre	25	154h15	décembre	21	155h24
Communauté flamande en juillet	25	154h15	Communauté flamande en juillet	21	155h24
Communauté française en septembre	24	148h05	Communauté française en septembre	20	148h00
Communauté germanophone en novembre	23	141h55	Communauté germanophone en novembre	18	133h12

Prenez contact avec votre délégué(e) pour toutes questions supplémentaires concernant votre planning.

N'oubliez pas de consulter régulièrement le Facebook FGTB Gardiennage et le site web de la Centrale Générale (www.accg.be), outre l'actualité syndicale, il vous fournira aussi les informations récentes concernant le secteur et des liens intéressants.